

DECISION N° 020/2015

Tarifs location des salles - 2015

Le Maire de Caumont sur Durance

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2122-22 ;
- Vu la délibération du Conseil Municipal du 29 novembre 2012 donnant délégation au maire notamment pour « fixer, dans les limites déterminées par le Conseil Municipal, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal » ;

DECIDE

Article 1 : Les tarifs de location des salles communales sont fixés comme suit :

- Salle de la Bonne Entente : 90,00 €
- Caution : 500,00 €

- Salle des Loisirs :
- Associations caumontaises : gratuit 3 fois par an puis 200,00 €
- Résidents caumontais : 550,00 €
- Non caumontais : 2 000,00 €
- Caution : 1 500,00 €

- Jardin Romain :
- Associations caumontaises : gratuit 3 fois par an puis 150,00 €

Article 2 : Ces tarifs prennent effet au 1^{er} juillet 2015 pour les accords donnés postérieurement à cette date.

Article 3 : La présente décision sera transmise à :

- Monsieur le Préfet de Vaucluse
- Monsieur le Trésorier de Cavaillon

Affichée en mairie, insérée dans le registre des délibérations et publiée dans le recueil des actes administratifs.

Fait à Caumont sur Durance, le 18 juin 2015

Le Maire

Joël Fouiller

